

ÉTUDES ALLEMANDES

Guide du 1^{er} cycle



2022 - 2023

*Département de littératures et de langues du monde
Faculté des arts et des sciences*

INDEX

I- ADMISSION GÉNÉRALE	p. 3
1.1 Conditions générales d'admission à l'Université	
1.2 Gestion des dossiers académiques	
1.3 Règlement pédagogique	
II- LA SECTION D'ÉTUDES ALLEMANDES	p. 4-8
2.1 Cours et programmes. Langue d'enseignement	p. 4
2.2 Programmes de premier cycle	p. 4-5
2.3 Cours de langue (Centre de langues)	p. 6
2.4 Enseignant.e.s et responsables de programmes	p. 6-7
2.5 Assistant.e de langue allemande	p. 7
2.6 Bourses et possibilités d'emploi au premier cycle	p. 7
2.7 Programme d'échanges	p. 8
2.8 Activités complémentaires et documentation	p. 8
2.9 Vie étudiante	p. 8
2.10 Centre canadien d'études allemandes et européennes (CCEAE)	p. 8
III- COURS OFFERTS EN 2022-2023	p. 9-10
IV- PLAGIAT	p. 11

Les informations contenues dans ce guide peuvent changer pendant l'année. Il est fortement recommandé de se tenir à jour en consultant régulièrement les tableaux d'affichage et le site du Département de littératures et de langues du monde (<http://llm.umontreal.ca/accueil/>).

I- ADMISSION GÉNÉRALE

1.1 CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION À L'UNIVERSITÉ

Information générale

Toutes les informations relatives aux études à l'Université de Montréal sont diffusées sur le site : www.etudes.umontreal.ca

Dates limites d'admission

Au 1^{er} cycle :

- au plus tard le 1^{er} mars pour les trimestres d'été et d'automne (Base DEC);
- au plus tard le 1^{er} novembre pour le trimestre d'hiver.

Demande d'admission

En plus d'émettre tous les documents officiels des dossiers étudiants, le **registrariat** procède également à l'admission de ceux qui souhaitent s'inscrire aux programmes de premier cycle.

Pavillon J.-A.-DeSève
2332 boul. Édouard-Montpetit (3^e étage)
Tél. : 514-343-7076 admission@regis.umontreal.ca

Il est également possible de compléter les modalités d'**inscription en ligne** en consultant le site suivant : www.etudes.umontreal.ca/inscription/index.html

Conditions

Pour le 1^{er} cycle, détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent, ou encore avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances ou une expérience appropriées.

Statut de l'étudiant.e

L'étudiant.e régulier.ère est admis.e dans un programme d'études et postule un grade universitaire. Il est possible de s'inscrire à plein temps (minimum de 12 crédits pour un trimestre) ou à temps partiel.

L'étudiant.e libre s'inscrit à un cours, mais ne postule pas de grade universitaire ; il ou elle reçoit toutefois une attestation d'études, à condition de satisfaire aux exigences du ou des cours suivis. L'étudiant.e libre peut s'inscrire jusqu'à la semaine du début des cours et doit se présenter à la Faculté.

1.2 GESTION DES DOSSIERS ACADÉMIQUES

La technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) accueille et renseigne les étudiant.e.s. Elle vérifie et contrôle leur cheminement académique (admission, inscription et octroi des grades).

Bureau : **Vero Rajaonarivony** = vero.rajaonarivony@umontreal.ca
C-8094 Tél. : 514-343-7255

Pour des renseignements généraux concernant les programmes en études allemandes, se présenter au :

Université de Montréal
Département de littératures et de langues du monde
3150, rue Jean-Brillant
Bureau C-8086 Tél. : 514-343-6111 #25204 (ou 514-343-6222)

1.3 RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

Afin de mieux connaître leurs droits, les étudiant.e.s sont invité.e.s à prendre connaissance du règlement pédagogique exposé sur le site Web de la Faculté des arts et des sciences (www.fas.umontreal.ca). Aussi, la Section souhaite attirer tout particulièrement l'attention **sur l'article concernant le plagiat** (voir page 10 de ce document) et les sanctions encourues. Les étudiant.e.s peuvent aussi s'adresser à l'ombudsman de l'Université de Montréal pour une information, un conseil ou une intervention. Tél. : 514-343-2100 ombudsman@umontreal.ca

II- LA SECTION

La **Section d'études allemandes** fait partie (avec la Section d'études hispaniques, la Section d'études anglaises, la Section de langues modernes et la Section de littérature comparée), du **Département de littératures et de langues du monde** (DLMO). Ce département est lui-même intégré à la **Faculté des arts et des sciences** (FAS) de l'Université de Montréal.

2.1 COURS ET PROGRAMMES. LANGUE D'ENSEIGNEMENT

La Section propose une grande variété de cours permettant d'effectuer des études orientées vers la langue, la traduction, la littérature, la civilisation et l'enseignement de l'allemand langue étrangère.

Elle offre plusieurs **programmes** aux différents cycles :

Au premier cycle :

- **Mineure** en études allemandes,
- **Majeure** en études allemandes,
- **Baccalauréat spécialisé** en études allemandes,
- **Baccalauréat bidisciplinaire** en études allemandes et histoire, en collaboration avec le Département d'histoire,
- **Certificat de traduction 3e langue** (orientation français-allemand), en collaboration avec le Département de linguistique et de traduction.

Aux deuxième et troisième cycles :

- **M.A.** (études allemandes), avec mémoire et sans mémoire
- **Ph.D.** (littérature), option "littérature allemande", en collaboration avec la Section de littérature comparée.

La langue d'enseignement est principalement l'**allemand**, à l'exception de quelques cours offerts en **français** : à la session d'automne, Civilisation allemande (ALL 1310) et Panorama du cinéma allemand (ALL 2321), puis, à la session d'hiver, Panorama de la littérature allemande (ALL 2214).

2.2 PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

Baccalauréat spécialisé en études allemandes

Le **Baccalauréat spécialisé en études allemandes** (90 crédits, répartis idéalement sur 6 sessions, ou 3 ans) constitue un programme complet et diversifié qui, à la connaissance de la langue allemande, ajoute les **orientations thématiques** suivantes, parmi lesquelles une certaine spécialisation est possible grâce aux cours optionnels :

1. L'orientation **traduction** au baccalauréat trouve une suite dans le Certificat de traduction allemand-français, une formation complémentaire d'une année, qui donne une compétence professionnelle générale en traduction allemand-français et anglais-français. Compléter un B.A. par un certificat correspond d'ailleurs au *B.A. honors* dispensé par les universités anglophones, soit un programme plus complet d'une durée de quatre ans. On peut également effectuer le Certificat de traduction suite à une Majeure afin de compléter un B.A. (*Voir Majeure en études allemandes*). Une spécialisation (technique, juridique, économique, etc.) est souhaitable.
2. L'orientation **littérature et cinéma**, qui comporte une ouverture vers le cinéma, les arts et l'histoire intellectuelle, vise une formation de maîtrise ou de doctorat et une carrière professionnelle dans l'enseignement au niveau collégial ou universitaire, ainsi que dans toute activité dans les domaines de la culture et de la communication.
3. L'orientation **civilisation et histoire** comporte une ouverture vers les médias, la politique et l'histoire, pour préparer les étudiant.e.s à une maîtrise ou un doctorat en études allemandes ou dans divers domaines tels que les relations internationales, commerciales, politiques, sociales et culturelles, etc. Elle peut également préparer à une carrière dans l'enseignement.

Comme la presque totalité des cours est donnée en allemand, les étudiant.e.s peuvent acquérir une excellente compétence langagière.

Le programme de B.A. offre un accès direct à la maîtrise en études allemandes (orientation « littérature et médias » ou « civilisation et histoire), diplôme susceptible d'être complété ensuite par un doctorat, pour les personnes désireuses de poursuivre une carrière universitaire. Au niveau des études supérieures, les étudiant.e.s peuvent également suivre une formation en **enseignement de l'allemand comme langue étrangère**, comportant en particulier un stage, et qui vise plus spécifiquement une formation de professeur.e de langue allemande.

Le programme constitue aussi une base solide pour l'exercice d'une activité professionnelle dans le cadre des échanges avec l'Allemagne et l'Europe. Ce programme donne aussi accès aux études supérieures au Centre canadien d'études allemandes et européennes (voir section 2.11).

Majeure en études allemandes

La **Majeure en études allemandes** (60 crédits, répartis idéalement sur 4 sessions, ou 2 ans) propose aux étudiant.e.s un apprentissage complet de la langue allemande orale et écrite ainsi qu'une introduction substantielle dans chacune des orientations (traduction, littérature, civilisation) qui caractérisent le baccalauréat spécialisé.

L'intérêt de la Majeure, c'est de pouvoir être **combinée avec le Certificat en traduction** allemand-français **ou avec une Mineure** d'une autre discipline (langue moderne, science politique, histoire ou philosophie, etc.) pour former un Baccalauréat. On peut accéder à la Maîtrise en études allemandes avec une Majeure à condition de suivre, à l'intérieur de la scolarité de maîtrise, quelques cours complémentaires de troisième année.

Afin de compléter sa formation, l'étudiant.e doit aussi prendre quelques cours dans des disciplines complémentaires telles que l'anthropologie, les études françaises, l'histoire, l'histoire de l'art, la linguistique, la littérature comparée, la science politique, etc. (minimum de 9 crédits au Spécialisé et de 3 à la Majeure).

Mineure en études allemandes

La **Mineure en études allemandes** (30 crédits, répartis idéalement sur 2 sessions) a été conçue pour offrir aux étudiant.e.s venant d'horizons divers (Cégeps, autres départements, marché du travail) une formation de base solide en langue allemande et un premier contact avec la culture des pays germanophones. Cette formation peut constituer un tremplin menant à des études ou à un séjour de recherche dans un pays de langue allemande. La Mineure en études allemandes s'adresse donc également aux étudiant.e.s des cycles supérieurs qui désirent parfaire leur formation et lire des textes en langue originale allemande.

Outre les cours obligatoires, les étudiant.e.s y trouveront un cadre pour s'initier à une formation universitaire par des cours de civilisation et de littérature allemande. La Mineure est habituellement combinée avec deux mineures ou une Majeure dans une autre discipline afin de constituer un Baccalauréat par cumul. La demande d'association peut se faire à compter du deuxième trimestre d'inscription.

Certificat de traduction troisième langue (allemand)

Ce programme est proposé conjointement par le DLMO (Section d'études allemandes) et le Département de linguistique et de traduction (Section de traduction) : il a comme objectif une formation complémentaire en traduction allemand-français.

Ce programme s'adresse à des étudiant.e.s titulaires d'une majeure ou d'un baccalauréat en études allemandes et qui maîtrisent le français et l'anglais. Il peut accueillir également des étudiant.e.s qui détiennent une majeure ou un baccalauréat spécialisé en traduction (anglais-français) qui ont des connaissances de langue allemande jugées équivalentes à celles du niveau de la Majeure en études allemandes.

Le Certificat est limité à la traduction générale et à une initiation à quelques domaines spécialisés. Il prépare à la pratique professionnelle, orientée vers une spécialisation.

Le programme comprend 30 crédits et couvre en principe deux trimestres d'études à plein temps (trimestre d'automne et trimestre d'hiver). Il n'est pas possible de l'entamer au trimestre d'hiver.

2.3 COURS DE LANGUE (CENTRE DE LANGUES)

Chaque trimestre, de nombreux cours de langue allemande sont offerts à différents niveaux :

- **Cours de base** (allemand élémentaire, intermédiaire et avancé : ALL 1901 à 1906),
- **Cours de perfectionnement** (grammaire approfondie, allemand écrit, etc.).

Les cours de langue qui font partie des programmes d'études allemandes et qui sont donnés au Centre de langues s'adressent également aux étudiant.e.s provenant de toutes les Facultés et de tous les départements de l'Université, des écoles affiliées ainsi qu'au public en général. Afin de bonifier la formation langagière des étudiant.e.s, trois laboratoires, aménagés spécifiquement pour l'enseignement des langues et munis d'outils hautement spécialisés, sont mis à leur disposition.

Alors que les cours d'allemand de base ALL19XX (d'apprentissage intensif ou non), que certain.e.s étudiant.e.s peuvent effectuer hors programme ou en tant que cours complémentaires, sont gérés par le **Centre de langues**, les cours de perfectionnement en allemand relèvent directement des programmes en études allemandes et sont administrés par le DLMO.

RESPONSABLE DES COURS DE LANGUE ALLEMANDE: Mme **Ulrike Kugler**
Bureau C-1134 Tél. : 514-343-7116
ulrike.kugler@umontreal.ca

2.4 ENSEIGNANT.E.S ET RESPONSABLES DE PROGRAMMES

Professeurs chercheurs

MANUEL MEUNE, professeur titulaire

RESPONSABLE DES PROGRAMMES DE 1^{ER} CYCLE

Spécialisations : Langues et cultures en Suisse, immigration germanophone au Québec et Canada, regards croisés Canada-Allemagne, la RDA.

Bureau : C-8050 Tél. : 514-343-6235 manuel.meune@umontreal.ca

TILL VAN RAHDEN, professeur titulaire

Spécialisations : Histoire allemande et européenne du 19^e et 20^e siècle, histoire du genre (homme / femme), théorie et histoire de la démocratie moderne, histoire des Juifs dans l'Europe moderne.

Bureau : C-8059 Tél. : 514-343-7549 till.van.rahden@umontreal.ca

NIKOLA VON MERVELDT, professeure agrégée

RESPONSABLE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Spécialisations : Littérature médiévale, histoire du livre, littérature jeunesse, médias et mémoire.

Bureau : C-8083 Tél. : 514-343-5905 n.von.merveldt@umontreal.ca

REGINE STRÄTLING, professeure invitée DAAD

Spécialisations : littérature allemande et comparée, histoire intellectuelle d'Europe de l'Ouest, histoire et théorie de l'autobiographie.

Bureau : C-8106 Tél. : 514-343-6512

Chargés de cours réguliers

Bérubé, Claudia

claudia.berube.1@umontreal.ca

Lamy, Josée

jose.lamy@umontreal.ca

Walti, Kathrin

kathrin.walti@umontreal.ca

2.5 ASSISTANT.E DE LANGUE ALLEMANDE

En dehors des cours, les étudiant.e.s sont invité.e.s à participer à des activités connexes organisées par la Section d'études allemandes (ou par le Centre canadien d'études allemandes et européennes) afin d'intensifier et de diversifier leur contact avec la langue allemande et les cultures germanophones. Il est ainsi possible d'assister à des projections de films, des conférences, mais aussi de profiter de la présence d'un.e assistant.e de langue.

En effet, chaque année, la Section d'études allemandes accueille un.e assistant.e de langue allemande, dont le rôle consiste à soutenir les étudiant.e.s dans leurs études, à les informer sur la vie en Allemagne contemporaine – tout en approfondissant sa propre connaissance du français. Pour ce faire, il ou elle organise diverses activités, en particulier des ateliers de conversation.

2.6 BOURSES ET POSSIBILITÉS D'EMPLOI AU 1^{ER} CYCLE

Pour toute question concernant le financement des études, il est recommandé de s'adresser au :

Bureau de l'aide financière
Pavillon J.A.-DeSève,
2332 boul. Édouard-Montpetit, 4^e étage, local A-4302
Tél. : 514-343-6145
www.baf.umontreal.ca

Un **Répertoire** de bourses est disponible à cette même adresse.

L'Université offre également un certain nombre de **bourses d'accueil** aux étudiant.e.s qui débutent au 1^{er} cycle. Pour plus de détails, contacter le bureau de recrutement du registraire au 514-343-6935 (www.regis.umontreal.ca/bourses/).

Les personnes qui comptent poursuivre des études de 2^e cycle sont invités à se montrer vigilants concernant les conditions et les dates limites de demande des **bourses du Fonds FQRSC** (www.fqsc.gc.ca) **et du CRSH** (www.crsh.ca) (bourses à solliciter idéalement en septembre de la 3^e année de baccalauréat). Elles peuvent aussi consulter la responsable des programmes des cycles supérieurs, Mme **Nikola von Merveldt**. Toutes sont instamment priées de consulter régulièrement le **tableau d'affichage** de la Section pour des informations complémentaires concernant offres d'emploi ponctuelles, projections, conférences...

2.7 PROGRAMME D'ÉCHANGES

Études en Allemagne ou en Autriche

Les étudiant.e.s inscrit.e.s au Baccalauréat ou à la Majeure et qui auront complété 24 crédits de ce programme, pourront se prévaloir des ententes interuniversitaires et des programmes de bourses offerts conjointement par l'Université de Montréal et le Ministère de l'Éducation du Québec (dites « bourses de mobilité ») pour étudier à l'étranger (en particulier avec Brême, Heidelberg et Innsbruck, mais aussi à Fribourg, Graz et Munich,) afin de compléter leur formation. Pour de plus amples renseignements sur ces programmes, il est possible de s'informer auprès du Responsable de 1^{er} cycle, M. **Manuel Meune**, auprès de l'assistante d'allemand, ou auprès de la:

Maison internationale - Bureau des étudiants internationaux
Services aux étudiants
Pav. J.A. DeSève 2332, boul. Édouard-Montpetit, bureau C-351

Tél. : 514-343-6935 maisonintl@sae.umontreal.ca

www.intl.umontreal.ca
www.bei.umontreal.ca/maisoninternationale/

2.8 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET DOCUMENTATION

La Section dispose d'une **salle de documentation** (local **C-8082** du Pavillon Lionel-Groulx): elle est ouverte aux étudiant.e.s d'études allemandes, qui peuvent consulter divers ouvrages, assister à des conférences ou visionner des films en allemand.

Les étudiant.e.s sont fortement invité.e.s à consulter les **babillards** de la Section où figurent diverses annonces en lien avec la Section d'études allemandes : activités culturelles, conférences, information académique, bourses, emplois, études à l'étranger, etc.

La **bibliothèque des lettres et sciences humaines** dispose également de nombreuses ressources documentaires spécialement pour les étudiant.e.s de la Section.

Voir aussi : www.bib.umontreal.ca/SS/etudesall/

2.9 VIE ÉTUDIANTE (ASSOCIATION, CII)

Il existe une **Association d'étudiant.e.s** dont les représentants siègent aux assemblées du DLMO. Cette Association organise également diverses activités, notamment des soirées socioculturelles. Elle dispose d'un local au 8^e étage du Pavillon Lionel-Groulx.

Par ailleurs le CII (**Carrefour interdisciplinaire et interculturel**) propose un lieu de convivialité et des activités à tou.te.s les étudiant.e.s du département, leur permettant de socialiser avec des collègues d'autres disciplines:

<https://ilm.umontreal.ca/ressources-services/carrefour-interdisciplinaire-et-interculturel/>

2.10 CENTRE CANADIEN D'ÉTUDES ALLEMANDES ET EUROPÉENNES

Le Centre canadien d'études allemandes et européennes (**CCEAE**) est un projet conjoint de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), l'Université de Montréal ainsi que d'autres universités canadiennes. La Section d'études allemandes organise conjointement avec le Centre diverses activités telles que des conférences, des lancements de livres et des séminaires d'été. Les professeur.e.s de la Section, ainsi que certain.e.s étudiant.e.s aux études supérieures, peuvent être associé.e.s à l'un ou l'autre des groupes de recherche du Centre. Celui-ci offre des cours de 1^{er} cycle et des séminaires de 2^e et 3^e cycle et dispose également de quelques programmes de bourses d'études ou de recherche destinés aux étudiant.e.s des cycles supérieurs.

Centre canadien d'études allemandes et européennes

3744 Jean-Brillant Local 525

Tél. : 514-343-6763 / Fax : 514-343-7187 www.cceae.umontreal.ca

III- Cours offerts en 2022-2023

Structure du programme

Consulter l'Annuaire général de la Faculté des arts et des sciences ou encore le Guichet étudiant sur le site de l'Université.

<http://www.etudes.umontreal.ca/programme/index.html>

Voici les adresses des fiches concernant les Études allemandes :

Baccalauréat spécialisé :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/baccalaureat-en-etudes-allemandes/structure-du-programme/>

Baccalauréat en études allemandes et histoire :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/baccalaureat-en-etudes-allemandes-et-histoire/structure-du-programme/>

Majeure :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/majeure-en-etudes-allemandes/structure-du-programme/>

Mineure :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/mineure-en-etudes-allemandes/structure-du-programme/>

Composition des blocs de cours : 3 types de cours

Cours obligatoires :

L'étudiant.e doit s'inscrire, à un moment ou l'autre de ses études, à **tous** les cours énumérés dans les **blocs obligatoires**.

Cours à option :

Dans chaque bloc de cours à option, on trouve l'indication d'un **nombre minimal** et d'un **nombre maximal** de crédits de cours que l'étudiant.e prend à l'intérieur de ce bloc, à titre de cours à option. L'ensemble des choix de cours fait par l'étudiant.e durant ses études doit **respecter les minima et maxima indiqués dans chacun des blocs**: l'étudiant.e qui aura déjà atteint le nombre maximal de crédits attribué à un certain bloc n'aura plus la possibilité de choisir d'autres cours de ce même bloc à titre de cours à option.

Cours au choix :

Uniquement les cours du **bloc Z** (choix complètement libre, dans **n'importe quelle discipline, SAUF l'allemand**).

ATTENTION, NE PAS CONFONDRE les « cours à option » (choix relatif) et les « cours au choix » (choix absolu)

Description des cours

Ces descriptions ne servent que d'orientation générale. Elles se trouvent sur le site Internet de l'Université de Montréal sous « Études – Guichet étudiant ». Les professeurs présenteront, au premier jour de cours, un plan de cours définitif. Il s'agit des cours offerts durant l'année académique 2019-2020. Afin d'obtenir la liste complète des cours offerts à la Section d'études allemandes, l'étudiant.e peut consulter l'Annuaire général de la Faculté des arts et des sciences ou se référer aux « Programmes d'études » sur le site Internet du Département de littératures et de langues du monde.

Compte tenu de la composition des blocs de cours présentée ci-haut, il est fortement conseillé aux étudiant.e.s ayant les préalables requis de suivre ces cours lorsqu'ils sont offerts, s'ils ne veulent pas prendre de retard dans l'obtention de leur diplôme.

Horaire des cours de premier cycle

- Souligné + italique: cours de langue offerts par le Centre de langues (ALL19xx), niveaux 1 à 6

- **Gras**: cours pour les PARCOURS-TYPES en 1^{re} année (avec 2 cours au cégep / avec 4 cours au cégeps)

Automne 2022

	lundi	mardi	Mercredi	jeudi	vendredi
8 h 30		ALL1310 Civilisation allemande <u><i>[en français]</i></u> [Manuel Meune]	ALL 2340 Histoire de la langue allemande [Manuel Meune]	ALL2010 Grammaire avancée 2	ALL2110 Introduction à la traduction all./fr.
11 h 30					<u>ALL 1901D</u>
pause	Atelier conversation (ALL 1012 groupe 1)		Atelier conversation (ALL1012 groupe 2)	Atelier conversation (ALL1012 groupe 3)	
13 h	<u>ALL1913A</u> <u>Lire en allemand 3</u>	<u>ALL1903A [sept.-oct.]</u> <u>ALL1904A [nov.-déc.]</u>	ALL1012 Allemand parlé 1	ALL 3200 Le film allemand contemporain [Regine Strätling]	ALL 2321 Panorama du cinéma allemand <u>[en français]</u>
16 h		ALL2333 Allemagne moderne [Till van Rahden]	ALL2200 Introduction à la littérature allemande [Nikola von Merveldt] <u>ALL1911</u> <u>Lire en allemand 1</u>	<u>ALL1903A [sept.-oct.]</u> <u>ALL1904A [nov.-déc.]</u>	
16 h	<u>ALL1901A [sept.-oct.]</u> <u>ALL1902A [nov.-déc.]</u> <u>ALL1905A [sept.-oct.]</u> <u>ALL1906A [nov.-déc.]</u>	ALL1901B ALL1902B ALL1903B	<u>ALL1901A [sept.-oct.]</u> <u>ALL1902A [nov.-déc.]</u>	<u>ALL1901C</u> <u>ALL1905A [sept.-oct.]</u> <u>ALL1906A [nov.-déc.]</u>	
19 h					

Hiver 2023

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8 h 30		ALL1110 Allemand écrit	ALL 1090 Gramm. avancée 1	ALL 3112 Traduction avancée 1	<u>ALL1901E</u>
11 h 30					
pause					
13 h	ALL 3281 Colloque à sujet ouvert [Till van Rahden]	ALL 3333 Allemagne depuis 1945 [Till van Rahden]	ALL1210 Œuvres phares	ALL 3273 Le roman allemand contemporain [Barbara Agnese]	ALL 2214 Panorama de la littérature allemande <u>[en français]</u> [Regine Strätling]
16 h	<u>ALL1901B [janv.-fév.]</u> <u>ALL1905A [janv.-fév.]</u> <u>ALL1906A [mars-avr.]</u>		<u>ALL1912A</u> <u>Lire en allemand 2</u>	<u>ALL1901B [janv.-fév.]</u> <u>ALL1901D</u> <u>ALL1905A [janv.-fév.]</u> <u>ALL1906A [mars-avr.]</u>	
16 h	<u>ALL1901A [janv.-fév.]</u> <u>ALL1902A [mars-avr.]</u> <u>ALL1903A</u>	<u>ALL 1901 C</u> <u>ALL1902B</u> <u>ALL1904A</u>	<u>ALL1901A [janv.-fév.]</u> <u>ALL1902A [mars-avr.]</u>		
19 h					

Évitez de vous mettre les pieds dans les **PLA**giaTS!



Dévoilez vos sources!

Vous savez déjà qu'il faut éviter de parler durant un examen, de regarder la copie de votre voisin, de dissimuler des notes et des formules ou d'utiliser du matériel non permis...

Mais rappelez-vous que rapporter les paroles ou les idées d'autrui en omettant de citer correctement ses sources est aussi une forme de plagiat.

Lorsque vous reprenez les paroles ou les idées d'une autre personne, vous devez toujours utiliser les guillemets pour bien indiquer qu'il s'agit d'une citation et inscrire vos sources de façon précise, qu'il s'agisse d'un extrait pris dans Internet, un livre, un article de journal, une revue, etc. De plus, il ne suffit pas de modifier quelques mots du texte original ou sa ponctuation pour considérer qu'il ne s'agit plus d'une citation.

L'omission de guillemets dans une citation tombe sous le coup du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiant.e.s.*

N'oubliez pas que vous devez être en mesure de répondre intellectuellement du travail que vous soumettez. Ce n'est pas seulement le résultat final qui compte, mais aussi tout le processus de recherche, de réflexion, de validation et de confrontation d'idées nécessaire à la rédaction d'un travail.

4 questions à se poser avant de remettre un travail

1. Là où j'ai cité, ai-je bien utilisé les guillemets (ou la mise en retrait pour les citations de plus de cinq lignes) et identifié ma source?
2. Là où j'ai repris l'idée d'autrui, l'ai-je bien indiqué?
3. Ai-je évité de « copier/coller » un texte provenant d'Internet (incluant la traduction littéraire d'un texte issu d'une autre langue)?
4. Ai-je fait une liste bibliographique exhaustive à la fin de mon travail?

Si tout cela n'est pas clair pour vous, n'hésitez pas à vous adresser à l'un de vos professeurs.

Le plagiat peut se solder par la note « F », soit échec, et même aller jusqu'à la suspension ou le renvoi de l'Université. **Pensez-y!**

Pour consulter le *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiant.e.s.*, pour savoir comment bien citer vos sources ou pour en apprendre plus :

www.fas.umontreal.ca/plagiat